



|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Numéro de l'acte  | 2023-114-DGSMM |
| Nature de l'acte  | Délibération   |
| Matière de l'acte | 7.3.1.1        |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

### QUESTION N°2023-114

#### FINANCES : EMPRUNT

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY  
Conseiller Délégué aux finances

La ville d'Arques souhaite contracter un prêt de 2 000 000 euros (deux millions d'euros) pour financer les investissements.

La ville d'Arques a lancé une consultation bancaire.

La Banque Postale, la Société Générale, le Crédit Agricole, et la caisse d'Epargne, ont répondu favorablement à la consultation.

Après comparatif des offres, il s'avère que la Société Générale propose les meilleures conditions de financement.

*Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :*

#### **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

**Montant du contrat :** 2 000 000 euros

**Durée du contrat :**

Le prêt est consenti jusqu'au 16/08/2038 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 16/08/2023.

**Phase de mobilisation :** Non

**Amortissement :** Linéaire (capital constant)

**Périodicité :** Trimestrielle

**Base de calcul :** Exact/360

**Taux d'intérêts :**

Chaque périodicité du 16/08/2023 au 16/08/2038 : Euribor 3M + 0.89%

L'Euribor 3M est fixé à J-2 début de période. Indice flooré à zéro.

Soulte de rupture des conditions financières : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire

**Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales de l'emprunt y attachées proposées par la Société Générale et après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : SIGNE** le contrat de prêt d'un montant de 2 000 000,00 euros (Deux millions euros) avec la Société Générale selon les caractéristiques susvisées ;

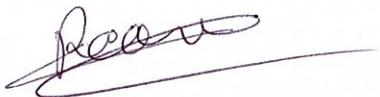
**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Société Générale et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

|                      |    |
|----------------------|----|
| - Votes favorables   | 21 |
| - Votes défavorables | 0  |
| - Abstentions        | 0  |

La secrétaire de séance,  
Corinne REANT



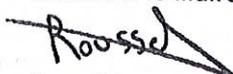
Fait à ARQUES  
Le 12 juillet 2023



Le Maire,  
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 1.3..JUIL...2023; publication ou  
notification le 1.3..JUIL...2023

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023**

**Affiché le 18 juillet 2023**

L'An Deux Mille Vingt Trois le Douze Juillet à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six juillet 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 16 présents
- 5 absents non excusés
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Isabelle CLABAUX ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Peggy VAN GOETHEM – MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

**Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.**